

Réunion des habitants du quartier des Milleries

Vendredi 20 octobre 2023

Présence d'une quarantaine de personnes et 3 élus pour la municipalité.

Préambule :

- Après avoir remercié la présence de chacun, le maire a rappelé les différentes réunions planifiées pour les 5 quartiers de la commune prévues en cette fin d'année.
- Il a rappelé également qu'elles constituaient un espace d'échanges visant :
 - À résoudre des problèmes repérés par les habitants,
 - Proposer de nouveaux équipements réalisables,
 - Échanger sur des sujets d'actualité municipale et intercommunale,
 - Dans un climat d'écoute dépourvu d'animosité.
- Le maire a proposé l'ordre du jour ci-dessous et souhaité que la réunion ne dépasse pas 20 h 00 :
 - Vie du quartier (stationnement, déplacement, transports, sécurité, cadre de vie ...),
 - Actualité municipale,
 - Actualité intercommunale,
 - Date de la prochaine réunion.

Vie du quartier :

Stationnement :

- De nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs. Lors de la distribution des invitations, le maire a pris en photo les véhicules garés sur les trottoirs et a présenté ces photos qui ne concernent pas la rue Simone Veil. La municipalité s'est dotée d'appareil permettant la verbalisation immédiate des véhicules mal garés. Lors de

passages hebdomadaires, les contrevenants seront avertis une première fois avant d'être verbalisés. Toutes les infractions au code de la route pourront être sanctionnées.

- Les véhicules circulent trop vite dans la rue Henri Étienne principalement. Inverser le sens de circulation rue Florence Arthaud et une partie de la rue Henri Étienne pourrait résoudre le problème ? Un essai pourrait être tenté pendant 6 mois pour voir si d'autres gênes ne découleraient pas de cette variante. Lors de la prochaine réunion de quartier une solution définitive pourrait être validée. Cette solution supprimerait le miroir installé en bas de la rue Henri Étienne.
- Le parking est situé loin de certaines habitations. Pourrait-on envisager d'en créer un autre ? Le maire indique qu'AVINIM est prêt à vendre pour l'euro symbolique à la commune l'espace en face du carrefour des rues Henri Étienne et Jean-Marie Pelt pour réaliser un espace de stationnement et de jeu pour les enfants. Un bureau d'études sera contacté pour proposer plusieurs scénarios qui seront soumis aux riverains directs avant de l'être aux autres résidents du quartier.

Sécurité :

- Un panneau prévenant la présence d'enfants et de personnes âgées à l'entrée du quartier pourrait faire ralentir les véhicules. Un panneau pourra être installé à chaque entrée du site. Toutefois, ce genre d'information n'a pas un effet sur tous les conducteurs qui essentiellement sont des habitants qui connaissent ces informations.
- Les trottoirs sont à la même hauteur que la route, ce qui donne un sentiment d'insécurité des piétons. Le Maire rappelle que ce lotissement est un lotissement privé et la commune n'a pas pu imposer ses exigences au promoteur. Il rappelle que le maintien du parking existant a été obtenu après de nombreuses réunions avec le promoteur.
- Le chemin en calcaire (côté gauche de Messein à Ludres) est en mauvais état. Le chemin en calcaire date de 2008, il est éclairé depuis et devrait être réaménagé prochainement.
- L'éclairage public entre Ludres et Messein comporte une zone noire. Il sera demandé à la mairie de Ludres d'étudier ce problème car il est situé sur cette commune. Cependant, la commune de Ludres n'ayant pas d'habitations ayant un accès à cette portion de rue ne considère pas cet aménagement comme prioritaire.
- La vitesse des véhicules empruntant la rue Saint-Maurice pourrait être réduite par des aménagements routiers tels que des ralentisseurs, des écluses, des glissières de

sécurité... Le ralentisseur situé au carrefour des rues Simone Veil et Saint-Maurice, financé par l'aménageur, a permis de réduire de façon spectaculaire la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation. Des écluses dans la rue Saint-Maurice ont permis de faire ralentir les automobilistes et le classement de presque tout le village en zone 30 a contribué également à la diminution générale de la vitesse. Néanmoins, le maire rappelle que tous les aménagements routiers n'empêcheront malheureusement pas les irresponsables de conduire vite.

- Le chemin qui relie le rue Simone Veil et la rue Florence Arthaud est en mauvais état et présente des ornières dangereuses. Conformément aux engagements antérieurs, le maire signale que ce chemin est éclairé la nuit. Un devis de réfection dudit chemin n'a pas été retenu. Un nouveau devis sera fait pour être budgéter l'an prochain.
- L'impressionnant talus entre les maisons de la rue Simone Veil et la noue qui récolte les eaux pluviales est en mauvais état. Plusieurs réunions avec les diverses parties dont l'assurance du constructeur ont permis de réaliser des sondages. Une décision sera rendue prochainement afin d'établir les responsabilités de chacun avant une réfection courant du printemps prochain. Ces travaux, très conséquents occasionneront une gêne pour les riverains concernés mais les rassurera grandement.
- Comment est assuré le déneigement ? Ce sont les employés communaux qui l'assurent de jour et une entreprise privée en dehors des heures de travail de ceux-ci. C'est le Maire qui déclenche les interventions pour que les rues du village soient dégagées pour 7 h 00. Le remplissage des bacs à sel sera effectué dès que l'information sera donnée en mairie.
- Un arbre gêne la visibilité à la sortie du site. Il sera élagué très prochainement.
- Est-ce que le quartier pourrait adhérer "Témoins vigilants" ? Une information a eu lieu il y a quelque temps mais n'a pas été suivie d'une réalisation concrète. La gendarmerie sera relancée rapidement pour une mise en place en 2024.

Cadre de vie

- Les terrains appartenant à AVINIM et non rétrocédés ne sont pas régulièrement entretenus. Plusieurs terrains ont été vendus aux riverains En échange de la cession du terrain pour la création d'un nouveau parking, la municipalité ajoutera au contrat de l'entreprise l'entretien des talus qui bordent la rue Henri Étienne.
- Les allées reliant les villas séniores sont-elles à la charge des habitants ? Le maire apprécie que certains riverains entretiennent les massifs de ces allées. Toutefois, conscient que certaines personnes ne peuvent pas le faire, il ajoutera cet entretien au

cahier des charges de l'entreprise, tout comme les massifs des entrées du site et des talus qui donnent sur la rue Saint-Maurice.

- Le collège Jacques Callot de Neuves-Maisons restera-t-il le seul collège de secteur ? le nombre de collégiens habitant Messein qui fréquentent le collège Monod de Ludres s'accroît d'années en années, plus de 320 pour l'année 2023-2024. Le maire a demandé officiellement à l'Inspection Académique la possibilité de revoir le périmètre des collèges Jacques Callot Jacques Monod afin que ce dernier puisse devenir également le collège de secteur de Messein pour toute la commune ou pour sa partie Est uniquement.

D'autre part, le collège Jacques Callot devrait déménager dans quelques années à l'extrémité de la zone Cap Filéo de Neuves-Maisons. Lors de sa construction, il, sera dimensionné pour accueillir moins d'élèves que l'actuel bâtiment qui fut le plus important de Meurthe et Moselle, il y a quelques années.

- Sécurité du quartier. Le maire conseille de prévenir la gendarmerie de Neuves-Maisons en cas d'absence. Dès 2024, une opération du type "Voisins vigilants" sera menée pour aboutir avant la fin de l'année.
- Certains habitants regrettent que le ramassage des poubelles noires (déchets non recyclés) ne se fasse que tous les 15 jours, notamment en été. Le maire précise que lors de la mise en place par la CCMM de la tarification incitative, il a été décidé que le ramassage des poubelles noires se ferait effectivement tous les 15 jours alors que les "sacs jaunes" seraient collectés toutes les semaines. Cette politique a donné d'excellents résultats : baisse des quantités de déchets non recyclables et augmentation significative du volume de déchets recyclables. Cela a conduit à diminuer la taxe de collecte des ordures ménagères.

En été, il est vrai que la chaleur peut provoquer des odeurs désagréables dans les poubelles noires. Pour éviter ces désagréments, il suffit de se rendre au pôle technique de la CCMM, 39 allée Louis Martin à Neuves-Maisons, pour permettre le dépôt de sacs dans un conteneur enterré avec la carte de déchetterie. Ce dépôt sera facturé à la hauteur de son volume avec la taxe annuelle.

- Certains espaces de rangement des ordures ménagères sont sales et attirent des rats. Cet été, à la demande de certains habitants, la municipalité a fait intervenir une société qui a nettoyé et désinfecté certains espaces. Toutefois, ladite société a fait remonter l'information suivante : c'est le dépôt d'ordures hors des conteneurs qui attire les rats. C'est donc aux habitants de respecter les règles d'hygiène élémentaires.

- La CCMM demande qu'un PAV (point d'apport volontaire) pour les papiers et le verre soit installé sur une place du parking. Les habitants, ayant l'habitude d'utiliser ceux de Ludres ne valident toujours pas cette proposition. Le maire rappelle que cette pratique fausse les statistiques intercommunales, car les verres les papiers déposés sur le territoire de la Métropole ne sont pas comptabilisés pour la CCMM.
- La déchetterie intercommunale est éloignée de Messein alors que celle de Ludres est plus proche. Malheureusement, lors de la construction de la déchetterie intercommunale, la Métropole a décliné la proposition de la CCMM afin de créer ensemble une plus grande déchetterie. Cependant, conscient de l'absurdité de faire passer des véhicules devant une déchetterie pour aller vers une autre éloignée de 6 km pour les habitants de Messein, mais aussi de Flavigny et Richardménil, le maire a demandé d'avoir un conventionnement avec la métropole. À suivre.
- Est-ce que les décorations de Noël seront installées cette année ? L'an dernier, en raison de la crainte de ne pas pouvoir distribuer de l'électricité à tous les habitants durant l'hiver, le gouvernement a incité les communes à diminuer au maximum sa consommation électrique. En conséquence, très peu de décorations ont été installées dans tout le village. Cette année, en fonction des recommandations gouvernementales, la municipalité décidera de l'installation totale ou partielle des illuminations.
- Contrairement à d'autres communes du secteur, la municipalité a décidé de ne pas éteindre l'éclairage public la nuit pour des raisons de sécurité. L'économie réalisée par l'extinction de l'éclairage public la nuit serait de l'ordre de 3 000 € par an du fait que tous les lampadaires sont équipés de lampes LED. Interrogés sur ce point, les participants ont demandé que l'éclairage ne soit pas éteint la nuit, quasiment à l'unanimité,

Actualité communale et intercommunale :

Communale :

- La brasserie communale au bord du lac est en cours de réhabilitation. Elle ouvrira au printemps prochain.
- En partenariat avec la CCMM, la commune, avec l'appui technique du CAUE 54 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle) a engagé une réflexion sur l'aménagement global de la zone de loisirs avec la déconstruction des cabanons du Pâtis des îles. Les habitants seront consultés avant sa mise en place.

Intercommunale :

- La construction du futur siège communautaire sur Cap Filéo (nouvelle dénomination de la zone Louis Pasteur) à Neuves-Maisons va bon train. Il sera opérationnel début 2024 et regroupera tous les services de la CCMM en un même lieu pour davantage de confort pour les usagers et les employés de la CCMM.
- Le développement des pistes cyclables se poursuit :
 - La liaison entre la gare de Maron et celle de Neuves-Maisons a débuté et sera finie pour la fin de l'année,
 - L'étude de la liaison entre la gare de Neuves-Maisons et Brabois est terminée et sa réalisation aura lieu en 2024.
 - Le raccordement de la piste cyclable de la boucle de la Moselle qui longe la zone de loisirs communale avec celle qui débute au niveau de la déchèterie de Ludres est étude et passera par le chemin de la Planchelle et la rue Saint Maurice.

Conclusions :

- Le bien-vivre dans le quartier dépend en grande partie de ceux qui y résident. Bien des gênes mentionnées pourraient être évitées avec un petit effort de chacun.
- Les travaux demandés seront réalisés si le budget de 2024 peut le supporter. Le quartier des Milleries étant récent, il a des équipements que d'autres de la commune lui envient, certaines rues du village n'ont pas de trottoirs dignes de ce nom.
- Lors du passage des élus, les contrevenants au code de la route seront avertis une première fois avant une verbalisation à la deuxième infraction, notamment pour le stationnement des véhicules quand une solution de stationnement est possible à proximité.
- La prochaine réunion des habitants du quartier pour évaluer les résultats des premières mesures réalisées et pour apporter des réponses aux questions soulevées devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2024.